

**Arrêté n° 2007-2027/GNC du 3 mai 2007
portant approbation de la norme française NFC 15-100 relative aux installations
électriques à basse tension**

Historique :

Créé par : *Arrêté n° 2007-2027/GNC du 3 mai 2007 portant approbation de la norme française NFC 15-100 relative aux installations électriques à basse tension*

*JONC du 10 mai 2007
Page 3165*

Article 1^{er}

La norme NFC 15-100 relative aux installations électriques à basse tension dans son édition de 2002, mise à jour en juin 2005 par l'union technique de l'électricité, est rendue obligatoire dans les établissements et locaux dans lesquels sont employés des salariés.

Article 2

Les dispositions de la norme visée à l'article 1^{er} renvoyant à des textes de l'Etat doivent être interprétées comme renvoyant aux dispositions similaires en vigueur en Nouvelle-Calédonie.

Article 3

La norme NFC 15-100 est mise à disposition pour consultation dans les locaux de la direction du travail et de l'emploi aux heures d'ouverture au public.

Article 4

Le présent arrêté sera transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.